



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-02-2026 /

Dossier complet le : 09-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012109/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Mouret dans le département de l'aveyron (12), au lieu dit BOIS DE VAREILLES et au lieu dit La VAISSE-HAUTE.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERGIES COOPERATIVES DE L'OUEST

Raison sociale

ENERGIES COOPERATIVES DE L'OUEST

N° SIRET

87940224600182

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MIQUEL

Prénom(s)

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but de construire un parc photovoltaïque de 999 kWc. Le projet est localisé dans l'Aveyron (12) sur la commune de Mouret. Les parcelles concernées sont les N°6 et N°122 de la section AZ de la commune. Ce projet comprend : - La construction d'une centrale photovoltaïque au sol. - La construction d'une clôture grillagée de type Ursus sur le périmètre du projet. - Une puissance installée prévue de 999 kWc avec une production prévisionnelle de 1,3 GWh par an. - L'injection intégrale de la production sur le réseau de distribution d'électricité : 100% injection et 0% autoconsommation - Le démantèlement de la centrale photovoltaïque (structure et panneaux) et la remise en état du site au terme de l'exploitation. - Le projet sera directement raccordé au réseau basse tension Enedis et ne nécessitera pas de poste de transformation privé, ni de local technique. - Pas de défrichement et terrassement nécessaire, seulement du débroussaillage pour le maintien des recrus arbores.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont : - La production d'une électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque), permettant d'approvisionner en électricité 1300 habitants (hors chauffage et RCS). - La réduction des émissions de CO2 et gaz à effet de serre sur le long terme du secteur de l'énergie. - La participation à la diversification du mix énergétique. - Sortir de la dépendance du nucléaire. - La valorisation d'un site abandonné non valorisé par une activité économique ou agricole. - La participation citoyenne à la gouvernance et au financement du projet via la SCIC EnerCOA. - La co-construction du projet avec la commune de Mouret, devenue sociétaire d'EnerCOA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phases de travaux : - Nettoyage du terrain. - Pose d'une clôture grillagée de type URSUS autour du périmètre de la zone du projet. - Ancrage au sol par amarres FENOX insérées par percussion jusqu'à 1 m de profondeur, sans utilisation de béton. - Pose des structures supports et des modules photovoltaïques. Pour les structures support, une solution en bois de chêne prélevés localement est envisagée en collaboration avec l'entreprise "MECOWOOD". - Raccordement du poste de transformation (réalisé par Enedis) - Câblage, raccordement au réseau électrique. - Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale. - Mise en service du parc. Le système de pieux battus est totalement réversible.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour trente ans à partir de la date de mise en service du parc. En phase exploitation, auront lieu : - Production d'électricité d'origine solaire - Entretien annuel du parc : débroussaillage par pâturage ovin, réparation clôture... - Remplacement des onduleurs au bout de 10 à 20 ans - Maintenance préventive : planifiée une fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité. - Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service Exploitation Enercoop qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance. - En fin de vie du parc : - Toutes les structures de l'installation de production photovoltaïque seront retirées. Le site sera remis en état.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale des parcelles Emprise au sol max de l'installation Surface max des modules solaires Hauteur max de l'installation Hauteur de la clôture	(33 815 , m²) (12 950, m²) (4 400, m²) (2,5, m) (2, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone classée Apv : secteur dédié aux énergies photovoltaïques au sol au PLUi CONQUES MARCILLAC.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La partie ouest du projet située sur la parcelle A006 se trouve dans une zone ZNIEFF de type 1 : Coteaux et vallon du Creneau et du Cruou et dans une zone ZNIEFF de type 2 : Vallée du Dourdou.
En zone de montagne ?	☒	☐	Monts et Plateaux du Massif central.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation du parc solaire photovoltaïque.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage du sol n'est effectué en phase chantier et aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation du parc solaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite aucun déblai. Il n'est donc pas excédentaire en matériaux. La nature du sol reste inchangée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Il y a une conduite d'eau qui longe la route au sud. Cette conduite n'est pas dans l'emprise des terrains et n'a, donc, aucune incidence sur le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	D'après l'étude naturaliste : la zone d'implantation du projet "ne présente pas d'enjeux redhibitoires pour la création d'un parc photovoltaïque". Des mesures pour favoriser la biodiversité seront mises en place et la disposition des panneaux permet d'éviter les zones à enjeux assez forts comme montre dans l'annexe 8.2.4. En effet, les panneaux sont disposés de façon à maintenir les arbres existants quand ils existent. Aucun de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La centrale, de part sa conception (ancrage sur pieux battus en bois de chêne avec amarrage sans coulage de béton) n'artificialisera pas plus les sols. Les milieux actuels seront donc maintenus en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seul les travaux engendreront des déplacements mais il s'agira d'un impact relativement court dans le temps et de faible ampleur. Aucun déplacement de trafic routier ou de report modal, du transport particulier vers les transports en commun ou vice-versa n'est nécessaire. Il n'a donc aucun impact sur la chaussée et n'engendre aucune modification d'itinéraires pour les automobilistes.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seuls les travaux seront source de bruit. Il s'agira d'un impact relativement court dans le temps et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des modules solaires mis en place.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le parc ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de la durée d'exploitation du parc.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune émission lumineuse n'est à prévoir.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet de parc photovoltaïque ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet ne conduira à aucune présence d'eaux résiduelles, urbaines ou industrielles, et plus généralement, à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet de parc solaire photovoltaïque ne peut pas produire de déchets dangereux ou inertes. Durant la phase de travaux, les déchets tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront collectés et recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles sont en état d'inculture. Il n'y a aucune activité. L'installation ne modifiera donc pas l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les résultats de l'étude naturaliste sont présentés dans le rapport en annexe 8.2.1. Le site se compose principalement de pelouses calcicoles sèches, localement en cours de fermeture par des fourrés, avec un secteur est plus étendu et un secteur ouest plus anthropisé. La zone d'implantation du projet est incluse dans un zonage ZNIEFF de type 1 et de type 2 uniquement sur la parcelle A006. Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée et les enjeux faunistiques identifiés restent modérés, malgré la présence ou le potentiel d'espèces patrimoniales, notamment chez l'avifaune. Les impacts du projet sont jugés faibles à modérés au regard de la surface concernée et de la bonne représentation des habitats dans le secteur. Dans un souci de sobriété et de respect de l'environnement, des structures en bois seront

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont présentées dans le rapport en annexe 8.2.1 (rapport naturaliste), dans le paragraphe "CONCLUSION ET PRECONISATIONS": -Prévoir des inter-rangées de 3 m minimum. -Prévoir une zone tampon minimale de 5 m entre les lisières de boisements et les premiers panneaux photovoltaïques. Cette zone tampon est présentée à l'annexe 8.2.3. -Éviter les périodes sensibles de la faune en réalisant les travaux les plus lourds entre début septembre et fin octobre. -Prévoir des passages à faune au sein des clôtures du parc photovoltaïque pour éviter de piéger les espèces. Nous avons également pris en compte les recommandations de la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites du 25 janvier 2024 dont le rapport est aussi présent en annexe 8.2.1 : -Création d'une haie paysagère agissant comme une zone tampon de 1.5 mètres entre la centrale et la route.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donne : -que un ancrage par pieux battus sera utilise tel que le projet n'aura aucun impact sur l'imperméabilisation du sol (aucun ajout de beton). -que le site se tient eloigne des zones ecologiques sensibles (Natura 2000, arrete de protection de biotope) ainsi que des zones a risques technologiques et naturels. -que le projet se situe sur un site de superficie limitee, compose aussi de zones degradees, en etat d'inculture et de flore deja bien representee dans le secteur. -que l'etude realisee par un naturaliste conclut a un enjeu de biodiversite modere sur l'essentiel du site qui n'est pas redhibitoire pour la creation d'un parc photovoltaique. -que des mesures specifiques seront mises en oeuvre pour eviter ou reduire les impacts (Zone tampon de 5 m, zones d'enjeux assez faibles evitees, travaux realises en dehors des periodes

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)